

ORDONNANCE COLLECTIVE

<p>ORDONNANCE COLLECTIVE :</p> <p>Suivi des patients avec une maladie inflammatoire de l'intestin (MII) déjà immunosupprimés ou débutant un traitement immunosuppresseur (Initiation de mesures diagnostiques)</p>	<p>NUMÉRO :</p> <p>Gastroenterologie-03</p>	
<p>DESCRIPTION :</p> <p>Initier des bilans sanguins de suivi pour la clientèle ayant une MII qui sont immunosupprimés ou qui débutent un traitement immunosuppresseur.</p>	<p>DATE DE MISE EN VIGUEUR :</p> <p>2015.02.10</p>	<p>DATE DE RÉVISION :</p>
<p>TITRE DU PROTOCOLE :</p> <p>Évaluation et intervention de l'infirmière pour favoriser la prise en charge plus rapide des patients avec une MII ou débutant un traitement immunosuppresseur.</p>		
<p>ACTIVITÉS RÉSERVÉES :</p> <p>Infirmière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. <p>PROFESSIONNELLES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les infirmiers (ères) (de la clinique externe de Gastroentérologie du CHUS possédant la formation, les connaissances et les compétences nécessaires. <p>INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patient adulte suivi pour maladies inflammatoires de l'intestin (colite ulcéreuse, maladie de crohn, colite indéterminée) par un gastroentérologue du CHUS; • Patient possédant une prescription pour un traitement immunosuppresseur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Thiopurines <ul style="list-style-type: none"> ▪ Azathioprine (Imuran) ▪ Purinethol (mercaptapurine) ▪ Methotrexate ○ Les différents biologiques tels que : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adalimumab (Humira) ▪ Infliximab (Remicade) ▪ Golimumab (Simponi) ▪ Ustekinumab (Stelara) ▪ Certolizumab (Cimzia) ○ Tout autre traitement immunosuppresseur présentement en développement. 		

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Suivi des patients avec une maladie inflammatoire de l'intestin (MII) déjà immunosupprimés ou débutant un traitement immunosuppresseur (Initiation de mesures diagnostiques)

NUMÉRO :

Gastroenterologie-
03

LIMITE:

- Aucune

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

- Planifier un suivi chez une clientèle à risque de développer des anomalies sanguines dues au traitement.
- Intervenir plus rapidement dans le but d'accélérer le processus du diagnostic.
- Intervenir plus rapidement si une anomalie survient en modifiant ou en arrêtant le traitement au besoin.
- Débuter plus rapidement un traitement lorsque nécessaire pour éviter une dégradation de la condition du patient.
- Prévenir les visites à l'urgence et les hospitalisations

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Suivi des patients avec une maladie inflammatoire de l'intestin (MII) déjà immunosupprimés ou débutant un traitement immunosuppresseur (Initiation de mesures diagnostiques)

NUMÉRO :

Gastroenterologie-03

PROTOCOLE**TITRE:**

Évaluation et intervention de l'infirmière pour favoriser la prise en charge plus rapide des patients avec une maladie inflammatoire qui sont immunosupprimés ou débutant un traitement immunosuppresseur.

SÉQUENCE :

1. L'infirmière vérifie la catégorie de traitement immunosuppresseur prescrit pour le patient.
2. L'infirmière initie les bilans sanguins de base suivants:
 - FSC
 - ALT
 - CRP
 - Vitesse de sédimentation
 - Potassium, sodium, créatinine
 - Albumine
 - Phosphatase alcaline
 - Bilirubine
3. Pour les patient débutant un traitement immunosuppresseur, l'infirmière détermine la fréquence des bilans sanguins en fonction du traitement suivi.
4. Pour tous les débuts de traitement, prescrire un bilan de base avant l'introduction du médicament.

Traitement suivi	Fréquence des laboratoires proposés
Thiopurine	• Bilan q 1 sem.x 2, q 2 sem. x 2, q 1 mois x 2 et q 3 mois ensuite.
Methotrexate	• A faire 2 sem. après le début, 1 mois après et q 3 mois ensuite
Différent biologique	• Bilan q 1 sem.x 2, q 2 sem. x 2, q 1 mois x 2 et q 3 mois ensuite.

5. Si le patient est **déjà immunosupprimé** (incluant toute les catégories nommées), la fréquence des bilans se fait q 3 mois.
6. La fréquence des bilans peut être modifiée si des résultats de laboratoire anormaux le nécessitent. L'infirmière avisera le médecin traitant de la condition du patient et des examens demandés.
7. L'infirmière documente dans sa note d'observation infirmière:
 - Les constats de l'évaluation effectuée.
 - L'utilisation de l'ordonnance collective Gastroentérologie-03.

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Suivi des patients avec une maladie inflammatoire de l'intestin (MII) déjà immunosupprimés ou débutant un traitement immunosuppresseur (Initiation de mesures diagnostiques)

NUMÉRO :

Gastroenterologie-
03

RÉFÉRENCE :

Mowat, C., Cole, A., Windsor, A., Ahmad, T., Arnott, I., Driscoll, R. & Bloom, S. (2011). Guidelines for the management of inflammatory bowel disease in adults. *Gut*, 60(5), 571-607.

Dignass, A., Eliakim, R., Magro, F., Maaser, C., Chowers, Y., Geboes, K., & ... Van Assche, G. (2012). Second European evidence-based consensus on the diagnosis and management of ulcerative colitis part 1: definitions and diagnosis. *Journal Of Crohn's & Colitis*, 6(10), 965-990. doi:10.1016/j.crohns.2012.09.003

Dignass, A., Lindsay, J., Sturm, A., Windsor, A., Colombel, J., Allez, M., & ... Van Assche, G. (2012). Second European evidence-based consensus on the diagnosis and management of ulcerative colitis part 2: current management. *Journal Of Crohn's & Colitis*, 6(10), 991-1030. doi:10.1016/j.crohns.2012.09.002

Boughrassa, F., et Framarin, A. (2014). Usage judicieux de 14 analyses biomédicales. Rapport publié par l'institut national d'excellence en santé et services sociaux.

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Suivi des patients avec une maladie inflammatoire de l'intestin (MII) déjà immunosupprimés ou débutant un traitement immunosuppresseur (Initiation de mesures diagnostiques)

NUMÉRO :

Gastroenterologie-03

ÉLABORÉE PAR :

Dr Sophie Plamondon, Médecin, service de gastro-entérologie

Dr Joannie Ruel, Médecin, service de gastro-entérologie

Céline Boulet, infirmière clinicienne, maladie inflammatoire de l'intestin

Frédéric Grondin, Conseiller cadre clinicien programme clientèle de médecine spécialisée

APPROBATION :

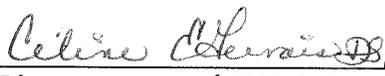

2014/12/16

Médecin, chef du département clinique

Date

 Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)

 Date

 / 

2014-12-21 / 2014-12-29

Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)

Date



Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)

2014/12/16
 Date



Président du CMDP

2015/02/10
 Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :